

PROCES VERBAL

du Conseil Municipal du 7 Juin 2017

Le sept juin deux mille dix-sept à vingt-heures, le conseil municipal de la commune de FAVERGES DE LA TOUR, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Daniel CEZARD**, Maire.

Etaient présents : Daniel **CEZARD**, Maire – Hugues **SCHIAVO**, Adjoint – Anouck **MICHEL**, adjointe - Jean-Marc **DAMAIS**, adjoint - Gisèle **GAUDET**, adjointe - Gabriel **COUTHON** - Ntelo **KINZONZI** - Annie **FERNANDES** – Éric **RABATEL** – Anne-Sophie **REVENU MAGOTTE** – Thomas **PICHEROT** – Cindy **MARREL** - Anne-Laure **VERGER**.

ABSENTS et excusés. Chantal **MAJO** et Claude **JOLY**

POUVOIRS : Chantal **MAJO** à Éric **RABATEL**

Secrétaire de séance : Cindy **MARREL**

Date de la convocation : 31/05/2017

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Délibérations

1. Fonds de concours VDD
2. Débat PADD du PLUI

Tirage au sort pour jury d'assises

Compte rendus des comités consultatifs

Culture
Jeunesse
Voirie...

Compte rendus de commissions VDD et de syndicats intercommunaux

Questions diverses

Délibération D11_2017

OBJET : Elaboration du PLUI secteurs des ex Vallons de la Tour et de l'ex Vallée de l'Hien –Présentation et débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Vu l'arrêté préfectoral n° 38-2016-11-10.009 modifié portant création de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 153-8 à L. 153-13.

Le Maire expose que par délibération :

- Du 14 décembre 2015, le Conseil communautaire des vallons de la Tour a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
- Du 15 décembre 2015, le Conseil communautaire de la vallée de l'Hien a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
- Du 6 Avril 2017 la communauté de communes des Vals du Dauphiné a décidé de fusionner les deux procédures de PLUi des ex communautés de communes des vallons de la Tour d'une part et de la vallée de l'Hien d'autre part,

- Du 4 mai 2017, le Conseil communautaire des Vals du Dauphiné a débattu des orientations du PADD

Le Maire explique qu'un diagnostic a été établi pour l'ensemble des ex territoires vallons de la tour et vallée de l'Hien. Ce diagnostic a permis de dégager des enjeux aux deux échelles :

- Celle de l'ensemble du territoire
- Celle de chacune des communes membres.

Ce diagnostic a été présenté aux habitants, aux élus du territoire à plusieurs reprises.

Depuis plusieurs réunions de travail et de concertation ont été menées à l'échelle de l'ensemble du territoire des ex territoires des vallons de la Tour et de la Vallée de l'Hien en vue de la préparation du projet d'aménagement et de développement durable.

Il ressort de ce processus la mise en avant d'enjeux importants pour l'ensemble du territoire et des communes membres, en particulier :

- Accompagner le développement démographique du territoire par la production d'environ 300 logements/an tout en évitant la surconsommation foncière et en développant une offre en logements adaptés à tous les besoins ;
- Accompagner les besoins des habitants par une évolution des équipements en renforçant l'offre structurante à l'échelle du territoire et veillant à maintenir des équipements de proximité ;
- Renforcer l'importante économie locale en équilibre avec le développement démographique, en :
 - Développant et confortant les ZAE communautaire structurante et en maintenant des espaces d'accueil économiques de proximité,
 - Facilitant l'évolution des entreprises industrielles et artisanales existantes,
 - Valorisant le commerce et en le préservant dans la ville centre de la Tour du Pin et dans les bourgs relais
 - Développant le tourisme et les loisirs notamment à partir des ressources naturelles locales (étangs, cours d'eau espaces naturels permettant le développement des loisirs de pleine nature) et en valorisant le terroir,
 - Créant des conditions propices à la pérennité de l'agriculture notamment dans ses fonctionnalités et le maintien de son foncier
- Valoriser nos paysages et la qualité des milieux naturels : par leur protection mais aussi la valorisation de leurs usages

Le Maire présente les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable à débattre.

Il rappelle que le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) doit intégrer les points suivants :

Le PADD selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme définit
1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques
2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune
Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Tenant compte des objectifs et des enjeux issus de la phase diagnostic, le PADD de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné portant sur les territoires des ex communautés de communes des Vallons de la Tour et de la Vallée de l'Hien dont le projet détaillé est annexé à la présente délibération, s'attache à définir un projet intercommunal, tout en respectant les enjeux spécifiques à chaque commune.

Le PLUi constitue une opportunité pour traduire une pratique intercommunale solidaire et traiter des problématiques complexes de l'aménagement et du développement.

Le territoire du PLUi est un territoire confronté à des enjeux particuliers :

- L'accueil de nouvelles populations, la réponse aux évolutions des besoins en logements notamment en lien avec le vieillissement d'une part et l'accueil des jeunes ménages d'autre part,
- La gestion des mobilités et l'articulation équilibrée entre campagne et ville
- Le confortement des fonctions de centralité et de l'attractivité de la ville centre de la Tour du Pin
- L'accès aux services de proximité,
- Le développement de l'emploi local,
- La préservation des équilibres environnementaux et paysagers,
- La valorisation du territoire dans toutes ses composantes.

Aussi pour répondre à ces enjeux, le PLUi a pour ambition de valoriser les territoires des Vallons de la Tour et de la Vallée de l'Hien au sein des Vals du Dauphiné comme territoires d'accueil : accueil résidentiel, accueil économique, accueil d'équipements et de services structurants. Cette ambition est portée par une situation privilégiée : la forte accessibilité routière et ferroviaire, la proximité de la métropole lyonnaise, de l'aéroport international de Saint-Exupéry et des agglomérations Grenobloise et de Chambéry.

Le développement induit par cet accueil n'est pas subi, mais maîtrisé de façon à préserver les qualités supports de l'identité et de l'attractivité du territoire : son paysage, ses milieux naturels (en particulier ceux liés à l'eau), son patrimoine bâti dauphinois si caractéristique. Le développement envisagé s'intègre donc dans une démarche qualitative : valorisation des espaces urbains, confortement des centralités, développement de l'emploi et des services à la population, préservation des paysages emblématiques et de la naturalité.

Le PLUi s'inscrit dans un contexte de transition :

Le contexte territorial est très évolutif avec les fusions des EPCI au sein des Vals du Dauphiné depuis le 1^{er} janvier 2017.

De nouveaux outils et une nouvelle échelle de réflexion sont lancés dans les différents domaines économiques, de l'habitat, des déplacements. Aussi le PLUi recherche une large ouverture et laisse volontairement des marges d'évolution dans ces domaines de façon à permettre la mise en œuvre des politiques communautaires à venir. Toutes les orientations mises en place ne doivent pas être considérées comme bloquantes vis-à-vis des évolutions futures des politiques économiques, résidentielles, des équipements et de mobilité.

La démarche du projet territorial a identifié de nombreuses possibilités de développement, toutes ne sont pas proposées par ce PLUi. Certains secteurs de développements économiques ou résidentiels possibles ont été identifiés, mais n'apparaissent pas « matures » au moment du débat des orientations sur le développement du territoire. Leur développement est remis à plus tard compte tenu des priorités données :

- au recentrage du développement sur les espaces déjà urbanisés ;
- aux espaces économiques ou résidentiels ayant déjà fait l'objet d'investissements publics dans les infrastructures et les équipements.

Le PLUi raisonne à une échéance de 12 ans.

Un exposé des orientations proposées au débat suit.

Il comporte notamment des orientations en matière de soutien au développement démographique et au développement économique dans toutes ses dimensions (agricole, industrielle, artisanale, commerciale, touristique...), en matière de politique des équipements (dans toutes leurs composantes, y compris numérique) et des loisirs.

Les orientations en matière de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques sont aussi proposées. Concernant la structuration

urbaine du territoire, il s'agit de conforter l'armature urbaine à partir de la ville centre et des bourgs relai de St Victor de Cessieu et de Biol.

La question de l'organisation des déplacements est présentée de façon constituer une offre de service structurante pour les habitants et les entreprises du territoire.

La question énergétique constitue aussi un point de développement du territoire, il est proposé de rechercher des modes de valorisation des ressources locales pour favoriser la transition énergétique.

Le Maire précise :

- que les orientations proposées pour le PADD ont été présentées en réunions publiques les **19 et 26 avril 2017** et ont suscité des remarques dont il a été tenu compte ;

Sur proposition du maire, un débat s'engage entre les conseillers municipaux où cours duquel les points de vue s'expriment sur les orientations générales du PADD évoquées précédemment et notamment sur les points suivants :

Les axes et orientations débattus et retenus sont :

1. L'ambition du territoire

- **Un PLUI dans un contexte de transition**
- **Un territoire d'accueil et de qualité**
- **Une diversité source de synergies**

2. Une production de logements dynamique mais durable, favorisant mixité et économie d'espace

- **Les principaux constats**
- **Permettre une croissance démographique estimée à environ 1,4% par an pour 12 ans (2018-2029)**
- **Produire environ 300 logements neufs par an en favorisant la mixité sociale et générationnelle**
- **Favoriser l'émergence de logements moins consommateurs d'espaces pour réduire les besoins en foncier et limiter l'impact du développement sur l'agriculture, l'environnement et le paysage**
- **Accompagner les besoins des habitants par une évolution des équipements**

3. Réinvestir et se réapproprier les centralités :

- **Les principaux constats**
- **Orienter le développement du territoire sur les enveloppes urbaines des centres-villes et centres-villages**
- **Favoriser l'appropriation, l'animation et la qualité de vie des centres urbains**
- **Maintenir le niveau d'accessibilité du territoire, tout en veillant à limiter les nuisances liées aux infrastructures pour améliorer l'image, l'attractivité et le cadre de vie du territoire**

4. Favoriser un développement économique cohérent à l'échelle des VDD dans des espaces de qualité

- **Les principaux constats**
- **Rechercher le développement de l'emploi local**
- **Favoriser un développement économique cohérent**
- **Renforcer la qualité d'accueil**
- **Pour un développement commercial équilibré**
- **Rechercher le renforcement des activités de tourisme et de loisirs**
- **Valoriser l'agriculture comme composante essentielle du territoire**

5. Maintenir les qualités naturelles et paysagères comme support d'attractivité

- **Les principaux constats**
- **Préserver le paysage patrimonial existant**
- **Se développer en valorisant les qualités paysagères du territoire**
- **Encourager la requalification paysagère et urbaine des sites sensibles du territoire**
- **Valoriser les principales entrées du territoire des Vals du Dauphiné**
- **Prendre en compte des risques dans les développements urbains**
- **Maintenir les qualités naturelles comme support d'attractivité**
- **Respecter le cycle et de la qualité de l'eau**
- **Gérer les nuisances liées aux infrastructures routières et ferroviaires**
- **Participer aux objectifs de limitation les émissions de gaz à effet de serre**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après avoir débattu, et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur le PADD conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme.
-

Délibération D12_2017

Objet : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que des travaux voirie, bâtiments, équipements et entretien doivent être réalisés.

Le financement peut être effectué en partie par fonds de concours versé par la Communauté de communes des Vals du Dauphiné, en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation de travaux et d'équipements divers, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal.

Dépenses à la charge de la commune :

1. VOIRIE :	50 887.00 € HT
2. BATIMENTS :	43 889.00 € HT
3. EQUIPEMENTS :	13 496.00 € HT
4. ENTRETIEN :	18 477.00 € HT

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à déposer une demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes des Vals du Dauphiné,

- **DONNE** pouvoirs au maire pour signer tous les documents de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

TIRAGE AU SORT POUR JURY D'ASSISES :

Conformément à la loi, il est procédé au tirage au sort des Jurys d'Assises pour 2018 :

Madame Virginie FERNANDES, Madame PICOT-GUERAUD Victoria et Madame GERVOIS épouse BOSCHETTI Corinne.

COMPTE RENDUS DES COMITES CONSULTATIFS

Culture :

Anouck Michel rappelle l'organisation de la fête de la musique, la distribution des flyers et la pose des affiches ainsi que le planning pour l'installation.

Jeunesse :

Jean-Marc Damais rappelle l'organisation de la semaine sportive du 10 au 13 juillet, le matin basket et tennis, l'après-midi des activités organisées par deux animateurs et un bénévole des Associations.

Le jeudi sera organisé des olympiades avec le centre de loisirs de St André, Virieu et les Abrets.

La médiathèque fera une activité pendant la pause de midi le lundi et mardi.

La pause de midi se fera en commun avec le centre de loisirs de la bâtie dans le bâtiment école élémentaire. Une convention sera établie entre la mairie, le centre de loisirs et le BCFD. Les membres de la commission viendront renforcer les temps de repas selon leur disponibilité. Prochaine réunion le 26/6 à 20 h. Il y a environ 40 inscrits pour 45 places.

Le centre de loisirs de la Bâtie fait un film pendant leurs activités et il est prévu qu'il soit projeté en avant-première de la projection d'un film à grand public prévu le 2/9/2017 en plein air.

Voirie :

Éric Rabatel fait un compte rendu du dernier comité consultatif voirie:

Signalisation pour les différents carrefours :

- Route des gorges/chateaufvieux (carrefour dangereux)
- carrefour route des gorges/peyronnet (changement de priorité pose de stop)
- signalétique vers mairie pour la zone de jeux, ralentir les véhicules et interdire la zone médiathèque/jeux de boules aux motos.

PDIPR - panneaux traversées de piétons :

- carrefour varvotier/route des bruyères
- carrefour chemin de balatière et route départementale
- traversée chemin des amoureux/départementale.

Les aménagements se feront en juin et la pose aura lieu en Juillet.

Un cheminement doux sera mis en place de l'église au cimetière côté église.

Le point à temps automatique (retouches sur nos routes avec un peu de goudron et beaucoup de gravillons) sera effectué fin juin.

Travaux de sécurisation salle des fêtes et carrefour fer à cheval/chandriat/amoureux :

Une réunion publique sera organisée le 7/7 à 20 h à la mairie.

Les travaux sont prévus en septembre

Sentiers de randonnées :

- aménagement de la liaison impasse de la molette/chandriat à cassejoie, pose d'une passerelle sur le pissoud et des portillons.
- aménagement PDIPR, route de pontet/voie romaine vers petit étang.

Radars préventifs :

Il a repris du service. Il a été installé voie romaine à la demande d'un riverain, il sera positionné rue des tisseurs et ensuite carrefour la ruat/route du pontet.

Elagage :

Les démarches se poursuivent mais deviennent plus longues car nous avons traité les cas les plus simples, les 30 points durs identifiés, 17 ont été traités à ce jour.

Fauchage :

Il a été réalisé par l'entreprise Patricot, sans incidents ni remarques.

Ecole :

Hugues Schiavo informe les conseillers que suite au conseil d'école, les effectifs de l'année prochaine sont stables avec 150 inscrits soit 98 élémentaires et 52 maternelles.

Concernant les rythmes scolaires, il n'y a pas d'information officielle à ce jour.

L'équipe pédagogique reste au complet pour la prochaine année scolaire.

Prochain conseil d'école le 19/6 à 20 h.

COMPTE RENDUS DE COMMISSIONS VDD ET DE SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Tourisme – Culture – sport – musique à l'école

Anouck Michel fait un compte rendu de la réunion.

Tourisme : organisation des différents offices de tourisme qui existent afin d'harmoniser leur fonctionnement et leurs tarifs, les supports proposés imprimés en interne et des nouveaux documents à distribuer à l'usager.

Piscine : il y a trois piscines sur le territoire des VDD dont la Tour du Pin, les Abrets, et Pont de Beauvoisin.

La piscine de les Abrets est vétuste. Elle doit être reprise par les VDD afin de la rénover et de la mettre aux normes. Il y aura donc une fermeture d'un an environ à prévoir.

Pour la piscine de la Tour du Pin qui a déjà été largement rénovée dernièrement, il va être question de revoir le confort thermique, l'isolation et le réseau de chauffage, tout cela a un coût certain mais une économie d'énergie significative va rentabiliser en partie les travaux.

La musique à l'école et des intervenants musicaux : ce service intervenait uniquement dans la CCVT. Il a été présenté le bilan de l'année, le franc succès de leurs interventions, et le projet qui sera présenté au VDD mais comme le service va être proposé à moyen constant pour les 5 communautés de communes au lieu

d'une seule, on va avoir ce service qu'une fois tous les 5 ans. Rochetoirin, la Tour du Pin, Dolomieu et Faverges ont fait remonter leur mécontentement.

Petite enfance – Enfance jeunesse et service à la population

Jean-Marc Damais donne compte rendu de la dernière réunion :

Maison du service au public a ouvert ses portes en janvier, elle est située à Le Pont de Beauvoisin, permanence à la Tour du Pin et St Victor de Cessieu. Elle accompagne aux démarches administratives, domaines emploi, santé, formation, logement, famille, mobilité des droits, aides à l'utilisation des outils numériques, mise en relation. Une info sera diffusée au flash info.

Il existe également des points d'information enfance jeunesse sur St Victor de Cessieu la Tour du Pin et les Abrets, ils ont 1600 demandes / mois depuis janvier.

CISPD

Conseil intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance, composé de quatre commissions : famille, addictions, citoyenneté, sécurité routière.

Tarifs des centre de loisirs : uniformisation des tarifs et constitution des comités de pilotages enfance, crèches, ram, jeunesse et politiques d'accueil.

QUESTIONS DIVERSES

Nid'Energie

Thomas Picherot informe les conseillers, c'est une société par action simplifiée (terme juridique) qui a été créée sur le territoire du Nord-Isère par des actionnaires qui sont soit des particuliers, soit des collectivités et visent à rentrer dans le cadre du plan TEPOS (Territoire et Energie Positive) pour développer la fabrication d'énergie photovoltaïque sur le territoire. Il propose une démarche de production d'électricité et éventuellement plus tard production d'énergie, ils sont en tant que locataire et ils recherchent des toits à louer pour implanter leurs panneaux photovoltaïques. Ils sont présents sur le territoire Nord-Isère et ils nous ont donc contactés pour savoir si nous pourrions être intéressés par leur démarche. Leur but est de trouver des toits de 50 à 55 m² maxi 60 m², et ils gèrent ensuite l'installation, la gestion et la production. Les propriétaires reçoivent un loyer symbolique de 2.50 €/m²/an. C'est avant tout un geste citoyen et non dans une notion de profit.

Ils ont repéré le toit de la salle des fêtes, le toit de la mairie et celui de l'église.

Info sur le flash.

Bâtiment du Club du Bon temps/bibliothèque

Monsieur le maire informe le conseil qu'il a rendez-vous avec un architecte pour une étude sur l'aménagement au minimum du rez-de-chaussée afin de se donner la possibilité éventuelle d'accueillir un commerce ou une salle d'activité, de réunion etc...

EPORA Frantissor

Rappel succinct ... nous avons rencontré 3 représentants de l'EPORA le 9/5 pour faire le point suite à la signature de la convention. Ils ont eu un entretien avec le propriétaire qui s'avère constructif car ouvert à trois possibilités, vente totale, vente partielle ou proposer un projet lui-même. La commune a précisé à l'EPORA qu'elle est plutôt favorable à un achat total ou partiel, que l'entreprise GIACOMINI serait éventuellement intéressée pour acheter une partie des bâtiments ou une surface de terrain, que la maison d'habitation pourrait éventuellement garder sa destination actuelle. La suite de la démarche est la prise de contact avec France Domaine pour l'évaluation, l'EPORA proposera des études approfondies des sols (dépollution) et à ce moment-là, la commune sera consultée et donnera son accord ou pas. A chaque grande étape du projet, nous serons sollicités pour donner notre accord ou pas sur la suite car nous serons obligés à un moment donné, de nous engager financièrement.

Rappel des dates de réunions :

1. Commission des finances le 20/6 à 19h
2. Conseil municipal le 19/7 et 13/9
3. Ccas le 12/6 à 20 h
4. Réunion maire et adjoints le 5/7 à 20h30
5. Comité consultatif jeunesse le 26/6 à 20h
6. Comité consultatif école le 14/6 à 20h
7. Conseil d'école le 19/6 à 20 h

Mise en place des tours de garde des élections législatives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Membres du conseil	Fonction	Signatures
CEZARD Daniel	Maire	
SCHIAVO Hugues	1 ^{er} adjoint	
MICHEL Anouck	2 ^{ème} adjointe	
DAMAIS Jean-Marc	3 ^{ème} adjoint	
GAUDET Gisèle	4 ^{ème} Adjointe	
JOLY Claude	Conseiller municipal	Absent et excusé
COUTHON Gabriel	Conseiller municipal	
Ntelo KINZONZI	Conseiller municipal	
MAJO Chantal	Conseillère municipale	Absente et excusée pouvoir à Éric RABATEL
FERNANDES Annie	Conseillère municipale	
RABATEL Éric	Conseiller municipal	
Anne-Sophie REVENU MAGOTTE	Conseillère municipale	
PICHEROT Thomas	Conseiller municipal	
MARREL Cindy	Conseillère municipale	
VERGER Anne-Laure	Conseillère municipale	